

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'Éducation nationale, la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 07 novembre 2017 portant création de la mention Volley-ball et disciplines associées du BPJEPS, spécialité Educateur sportif ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 10 juillet 2026 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Educateur sportif mention Volley-ball et disciplines associées est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Civilité	Nom	Prénom
BP4ARA260546	Monsieur	BOURREAU	Théo
BP4ARA260547	Monsieur	CUSSET	Mattéo
BP4ARA260548	Monsieur	DAUGUET	Pierre
BP4ARA260549	Madame	DIB	Emmy-Joe
BP4ARA260550	Monsieur	DIVARY	Quentin
BP4ARA260551	Monsieur	DOMETILLE	Swann
BP4ARA260552	Monsieur	DONATI	Tom
BP4ARA260553	Monsieur	FEILDEL	Kevin
BP4ARA260554	Monsieur	FELDHOFFER	Tomy
BP4ARA260555	Monsieur	GRATALOUP	David
BP4ARA260556	Monsieur	GUERVIN	Gaetan
BP4ARA260557	Monsieur	LE GALLET	Maxime
BP4ARA260558	Monsieur	PALLEJA	Lucas
BP4ARA260559	Monsieur	PANOU	Komi
BP4ARA260560	Monsieur	PINET	Adam
BP4ARA260561	Monsieur	SCHIRMANN	Théo

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Article 2. - La rectrice de région académique Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 16/07/2026

Pour la Rectrice de région académique, et par délégation,
La Cheffe de pôle Formations-Certifications MSA

Cécile LANGEAIS